L'ACTU' JURIDIQUE

Orchidectomie dans les suites d'une torsion testiculaire non diagnostiquée

Les faits

Un adolescent de 15 ans est vu en consultation en urgence dans la nuit par un médecin de garde pour des douleurs invalidantes du pli de l'aine irradiant dans le testicule droit. Une injection d'antalgique de niveau 2 est réalisée pour permettre la réalisation de l'examen clinique au cours duquel une douleur testiculaire au niveau de la partie supérieure est retrouvée sans gonflement ni épanchement. Un diagnostic d'orchite est posé par le praticien qui prescrit un traitement associant Augmentin et Biprofenid. Devant un gonflement progressif du testicule droit, le jeune patient est revu en consultation une semaine plus tard par son médecin traitant qui l'oriente vers le Centre Hospitalier tout en prescrivant une poursuite du traitement instauré. Devant une suspicion de torsion testiculaire vieillie, l'adolescent est opéré en urgence par un chirurgien urologue qui réalise une orchidectomie devant une nécrose du testicule droit. L'intervention se déroule sans difficulté particulière toutefois les suites opératoires sont marquées par l'apparition d'un écoulement au niveau de la cicatrice une semaine plus tard. Le patient bénéficie alors d'une nouvelle prise en charge chirurgicale pour l'évacuation d'un abcès et la mise en place d'une lame de drainage. Un traitement antibiotique est instauré et l'évolution se révèle favorable.

La procédure

La mère de ce jeune patient a saisi le Tribunal Judiciaire en vue de la mise en place d'une expertise médicale à l'encontre du médecin de garde.

L'Expert judiciaire désigné conclut dans son rapport à une erreur de diagnostic imputable au médecin de garde, ayant vu initialement le patient, à l'origine de l'orchidectomie. Selon l'Expert, cette absence d'erreur aurait pu conduire à une prise en charge chirurgicale dans le délai de 6 h préconisé comme le plus favorable au sauvetage du testicule, le patient ayant présenté selon ses dires des douleurs à compter de la fin de journée. L'Expert précise également, sur la base de la littérature urologique, que le risque d'orchidectomie ou d'atrophie est de l'ordre de 50 %, même dans le cadre d'une prise en charge retardée.

Sur la base de ces conclusions expertales, le patient a saisi le Tribunal Judiciaire dans le cadre d'une procédure au fond en vue d'obtenir une indemnisation de ses préjudices par l'Assureur du médecin.

Décision

Dans son jugement, le Tribunal entérine l'intégralité des termes du rapport d'expertise judiciaire retenant une erreur de diagnostic. Le Tribunal estime en effet que la douleur testiculaire présentée lors de la consultation et persistante à l'injection antalgique permettait à elle seule de suspecter une torsion nonobstant l'absence des autres signes cliniques habituellement retrouvés dans cette situation. L'absence de cette symptomatologie typique n'aurait pas dû faire réfuter ce diagnostic et aurait dû au contraire inviter à une réorientation du patient en urgence vers un service habilité à pratiquer une exploration chirurgicale. Cette faute du praticien a entrainé une perte de chance d'éviter l'ablation du testicule évaluée à 50 %.

L'Assureur du médecin est dès lors tenu d'indemniser les préjudices du patient à hauteur de ce pourcentage pour un montant de 6 455 €, outre 2 500 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile et des dépens. Le remboursement de la créance CPAM par l'Assureur du praticien s'élève quant à elle a 2 527,98 € outre la somme de 1 066 € d'indemnité forfaitaire de gestion et de 500 € au titre des frais irrépétibles. Avec les frais de défense, cette affaire représente un coût d'environ 20 000 € pour l'Assureur.

Analyse médico-légale

Pas d'autre solution, quel que soit le résultat de l'échographie ou de la palpation, en présence d'une torsion testiculaire, les recommandations sont l'exploration chirurgicale.

Seule l'orchite, l'orchi-épididymite typique ou la torsion vieillie peuvent attendre.

En l'espèce, même opéré dans les temps, le risque de séquelle non fonctionnelle est de 50 %.

Parfois, l'indemnisation peut être plus élevée, surtout en cas de testicule unique !